



NOS MODALITES D'ADOPTION

Une adoption dans notre refuge prend un peu plus de temps qu'ailleurs car vous ne repartirez pas le jour même avec l'animal choisi ! Nous souhaitons que les futurs adoptants et l'animal concerné prennent le temps de se connaître avant finalisation de l'adoption !

Mode de placement :

Les animaux du refuge sont placés avant tout en Creuse et éventuellement dans les départements limitrophes. Une visite du domicile est obligatoire et est toujours réalisée avant le départ de l'animal.

Nous sommes les uniques décisionnaires du placement de nos animaux. Nous pouvons refuser des placements si nous jugeons que l'environnement ou les conditions ne correspondent à l'animal choisi.

La démarche d'adoption :

Pour adopter au refuge, vous devez au préalable remplir une fiche de renseignements disponibles par mail. Après lecture et étude et si tout semble correspondre pour l'animal retenu alors une première visite est organisée au refuge. Plusieurs visites peuvent être nécessaires particulièrement pour les chiens timides ou s'il y a des présentations avec un autre chien, des enfants etc....

Notre philosophie est d'encourager le placement d'un animal senior chez des seniors pour des raisons évidentes de compatibilité, de rythme de vie.

Nous recherchons avant tout un placement dans la durée pour nos animaux. Cela sous entend qu'une solution est envisagée, réfléchi, organisée pour votre animal s'il devait vous arriver un pépin de vie ou de santé

Le contrat d'adoption :

Le jour de l'adoption, il vous faut présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile (factures).

Vous signerez alors un contrat d'adoption. En signant ce contrat, l'adoptant s'engage vis-à-vis de l'animal et du refuge.

Nous demandons également de venir le jour de l'adoption avec un collier solide (un en cuir de préférence et qui se ferme avec une boucle type ceinture), une laisse adaptée et une médaille (avec votre nom et téléphone). Nous n'acceptons pas les médailles de type « tube »

Dans le cas où nous doutons de la conformité/solidité de vos accessoires, nous pouvons vous remettre notre matériel moyennant une caution ou vous vendre du matériel compétent

Les frais d'adoption :

CHIEN

Adulte: 130 euros + 1 chèque de caution de 80 euros si l'animal n'est pas stérilisé (à faire sous 6 mois)

Chiot: 200 euros + 1 chèque de caution de 80 euros si l'animal n'est pas stérilisé (à faire dès que l'animal sera en âge de l'être)

Senior (+ 8 ans): don libre (50 euros minimum)+ 1 chèque de caution de 80 euros si l'animal n'est pas stérilisé (à voir au cas par cas)

La post adoption :

Pendant une période de 2 à 3 semaines, en fonction du chien adopté, l'animal reste au nom de la SPA de Creuse. Le changement de propriétaire, au niveau de la puce ou tatouage, s'effectuera ensuite si tout se passe bien.

En cas de problème ou non respect des consignes données, la SPA de Creuse a le droit de reprendre l'animal au refuge.

Les frais ne sont pas remboursables (cf verso du contrat d'adoption).